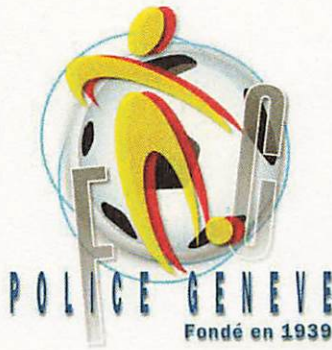




Genève, le 17 février 2025

Rapport

à l'attention de l'assemblée générale ordinaire de l'association cantonale genevoise de football corporatif (AGFC) du 18 février 2025.

Le FC Police a été élu vérificateur des comptes lors de l'assemblée générale ordinaire du 28 février 2024.

Conformément au mandat qui lui a été confié, le FC Police a procédé au contrôle des comptes de l'AGFC les 28 septembre 2024, 8 octobre 2024 et 28 janvier 2025. Cette dernière séance a eu lieu ensuite d'une convocation adressée sous pli chargé au FC Police le 10 décembre 2024.

Dans le cadre de la mission qui lui a été confiée, le FC Police a :

- par sondage, vérifié la conformité des pièces justificatives aux écritures comptables (factures, reçus, relevés bancaires, etc.) ;
- examiné le respect des règles comptables et des procédures internes de gestion ;
- analysé les mouvements financiers, incluant les recettes, les dépenses et les transferts de fonds ;
- tenté de comparer les écritures de l'exercice 2023 avec celles de l'exercice 2024 étant précisé que le Grand Livre portant sur l'entier de ce dernier exercice ne nous a pas été transmis et que les dernières écritures de celui en notre possession prenant fin le 8 décembre 2024 ;
- questionné le comité sur la nature, l'ampleur et la conformité statutaire de certaines dépenses.

Il en ressort que :

- à la forme, les comptes de l'AGFC sont tenus à satisfaction ;
- au fond, plusieurs dépenses et pièces justificatives ne trouvent aucune explication raisonnable ou conforme aux statuts.

En particulier et de manière non exhaustive, les vérificateurs des comptes expriment ce qui suit pour l'exercice 2023.

- Le poste 3601 « Frais d'inspection » fait référence aux inspections d'arbitres. Le président de l'AGFC a touché, durant l'exercice 2023, une somme de CHF 2'610.- à cette fin. Questionné, le président nous a informés ne pas être au bénéfice d'une formation adéquate lui permettant de juger la performance d'un

3F

arbitre. Par surcroît, le président de l'AGFC nous a informés ne pas produire lui-même de rapport à la suite de ces supposées inspections mais en référer à un membre du comité qui s'en chargeait. A deux reprises, nous avons sollicité du comité la production de ces rapports d'inspection. Malgré nos relances, ces documents ne nous ont pas été remis. Nous en concluons que ces inspections sont fictives et que les sommes versées au président ne correspondent à aucune prestation particulière hormis sa présence supposée à des matches qui ne peut être attestée par aucune pièce et dont la rémunération de fait se heurte aux dispositions contenues à l'article 27 des statuts en vigueur jusqu'au 28 février 2024.

- On peine à distinguer la différence entre les rubriques 4250 « Frais internet » et 4310 « Maintenance internet ». Dans la première (rubrique 4250), Monsieur Ismail Sahbani a perçu un montant de CHF 11'000.-. Dans la seconde (rubrique 4310), la même personne a perçu une somme de CHF 1'500.- tandis que Madame Sibilla Gili, épouse du président, percevait un montant de CHF 6'000.-. Sur ce dernier point, il nous a été précisé qu'il s'agissait d'une indemnité mensuelle de CHF 500.-.
- Sous la rubrique 4400 « Essence », le président perçoit une somme de CHF 3'000.-. Selon nos calculs et une estimation basse, cette somme permet de parcourir environ 20'000 kilomètres. Il est permis de douter de la réalité de la distance parcourue dans le cadre des divers championnats organisés par l'AGFC. Le président nous a informés disposer d'une voiture électrique sans être en mesure de nous justifier l'ampleur des déplacements considérés.
- La rubrique 4510 « Frais d'assemblée » permet de constater une fréquentation quasi hebdomadaire de restaurants pour un montant total de CHF 9'530,80, soit une moyenne de CHF 198,55.- par repas.
- Quant à la rubrique 4520 « Frais de représentation », elle mentionne un total de dépenses de CHF 7'595,50 pour 20 repas consommés, soit une moyenne de CHF 379,50 par repas. Il n'a pas été possible pour les vérificateurs des comptes d'établir la conformité de ces dépenses au regard des buts poursuivis par l'AGFC. On relève également une dépense de CHF 1'016.- au profit de *Easy Cosmetics* dont on peine à trouver la justification.
- De manière générale, le président et les membres du comité perçoivent des indemnités substantielles qui, si elles sont désormais prévues dans les statuts, ne font l'objet d'aucune formalisation interne sous forme d'un règlement, ni même n'ont été verbalisés dans un procès-verbal.

EXERCICE 2023

	M. Massimo GILI	M. André DUMARTHERAY	M. Roberto ZEZZA	Mme Sibilla GILLI	M. Ismail SAHBANI	Mme Sophie CABOUSSAT / SOCAFID
3601 Frais d'inspection	2'610.00 CHF		6'300.00 CHF			
4250 Frais internet					11'000.00 CHF	
4300 Secrétariat & Comptabilité		4'800.00 CHF		12'000.00 CHF		6'000.00 CHF
4310 Maintenance internet				6'000.00 CHF	1'505.00 CHF	
4400 Essence	3'000.00 CHF					
4500 Frais de comité	17'500.00 CHF	5'250.00 CHF	11'750.00 CHF			
Total	23'110.00 CHF	10'050.00 CHF	18'050.00 CHF	18'000.00 CHF	12'505.00 CHF	6'000.00 CHF

S'agissant de l'exercice 2024, les vérificateurs des comptes expriment *mutatis mutandis* des considérations similaires, avec les limites imposées par le fait que le Grand Livre 2024 ne lui a été accessible que jusqu'aux écritures du 8 décembre 2024 et que le comité a refusé de lui livrer le document complet pour l'année 2024.

EXERCICE 2024 (état au 8.12.2024)

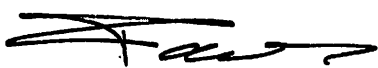
	M. Massimo GILI	M. André DUMARTHERAY	M. Roberto ZEZZA	Mme Sibilla GILLI	M. Idriss SAHIAN	Mme Sophie CADOUSSAT / SOCAFID	M. Marco OLIVEIRA	M. Nicolas HERVIEU-CAUSSE / Avocat	M. Ahmed DARWISH
3601 Frais d'inspection	1000.00 CHF		3420.00 CHF				990.00 CHF		
3602 Frais de licences		1125.00 CHF							
3600 Frais de sélection									1000.00 CHF
3900 Frais Gestion Compétitions					13200.00 CHF		3000.00 CHF		
4250 Frais Internet									
4300 Secrétariat & Comptabilité		1875.00 CHF		11000.00 CHF		6000.00 CHF			2100.00 CHF
4310 Maintenance Internet				5500.00 CHF					
4350 Honoraires juridiques								5000.00 CHF	
4400 Essence	1500.00 CHF								
4500 Frais de comité	9990.00 CHF	700.00 CHF	7265.00 CHF				3940.00 CHF		1100.00 CHF
Total	12570.00 CHF	3500.00 CHF	10685.00 CHF	16500.00 CHF	13200.00 CHF	6000.00 CHF	7940.00 CHF	5000.00 CHF	4200.00 CHF

En conséquence, et en l'absence d'éclaircissements ou de régularisations appropriées, le FC Police recommande à l'assemblée générale ordinaire :

- de ne pas donner décharge au comité de sa gestion pour cet exercice ;
- de ne pas renouveler le comité dans sa composition actuelle ;
- de demander aux membres du comité le remboursement des sommes indûment perçues, a minima pour les exercices 2023 et 2024, sur la base d'une expertise comptable ;
- de réserver tous ses droits et suites utiles.

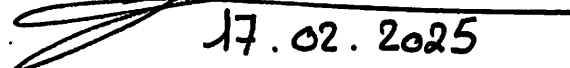
Pour le FC Police :

Cédric FAVRE
Membre du comité



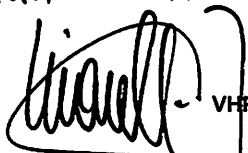
17.02.25

Barbara FERNANDES,
Membre du comité



17.02.2025

pour le FC CPM
Jean CHIARELLI



17.02.2025

Football Club Police Genève

VHP - Service des commissaires de Police - Boulevard Carl-Vogt 17-19 - 1205 Genève